

Motion du 22 février 2012 de Mmes Brigitte Studer, Maria Pérez, Vera Figurek, Salika Wenger, MM. Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Olivier Baud, Pierre Vanek, Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Christian Zaugg, Yves de Matteis, Mmes Silvia Machado, Marie Gobits, Laurence Fehlmann Rielle, Nicole Valiquer Grecuccio et Sarah Klopmann: «Droit au logement – empêcher les expulsions de locataires».

(renvoyée à la commission du logement par le Conseil municipal
lors de la séance du 21 mars 2012)

PROJET DE MOTION

Contexte

Le droit au logement est un droit constitutionnel cantonal (art. 10A). Pour répondre à la crise aiguë du logement à Genève, la Ville de Genève se doit aujourd'hui de prendre des mesures pour éviter toute expulsion de locataires sans solution de rechange acceptable.

Considérant:

- qu'environ 300 locataires sont expulsé-e-s chaque année dans le canton de Genève;
- que le motif d'évacuation le plus fréquent est le non-paiement de loyer;
- que déjà un seul loyer non payé peut être invoqué comme raison pour le propriétaire à demander une résiliation de bail et un avis d'expulsion, même si ce loyer a finalement été payé;
- que l'augmentation des loyers est de 1,5% annuel en 2011, mais de 17% en moyenne en cas de changement de locataire;
- que le taux de vacance des logements est de 0,25% en 2011, soit extrêmement faible au regard de la norme de 2%;
- qu'il est quasi impossible de trouver un logement de rechange dans ces conditions pour des personnes avec un faible revenu ou en situation de précarité;
- que les appartements d'urgence de la Ville de Genève sont constamment occupés et que la liste d'attente est longue;
- qu'en absence d'un logement la prise en charge en foyer d'accueil, voire en hôtel, non seulement coûte un prix exorbitant, mais entraîne également une désinsertion sociale,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- tout faire pour empêcher les expulsions de locataires en ville de Genève sans solution de rechange digne;
- prendre des mesures préventives en mettant sur pied un système de caution pour prendre en charge des loyers en retard, afin d'éviter qu'un locataire risque l'expulsion de son logement;
- pouvoir reprendre, si nécessaire, un bail de sous-location temporairement au nom de la Ville de Genève, comme la municipalité de Lausanne le pratique;
- appliquer ces mesures le plus rapidement possible afin d'éviter les expulsions dès la fin de l'hiver.